



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMPAGNEY

Séance du 28 juillet 2025

Nombre de membres en exercice : 26

Date de la convocation : 22 juillet 2025

Date d'affichage : 06 août 2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le vingt-huit juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Marie-Claire FAIVRE, Maire

Etaient présents : Mmes et MM. M. JACOBBERGER – B. PY – T. SEGUIN – G. BRIOT adjoints – F. LUPFER – S. COLLILIEUX – C. HOTTINGER – R. KIFFER – Y. TESTON – P. PARISOT – C. LAMBOLEY – V. TRARI-MEDJAOUI – T. SCHLUMBERGER – B. GRANDJEAN – O. HOUILLON – M. FAIVRE – A. IPPONICH

Pouvoirs : S. TETOT donne pouvoir à R. KIFFER – G. SALVI donne pouvoir à O. HOUILLON – M. BONNET donne pouvoir à MC. FAIVRE – S. LAMBERT donne pouvoir à P. PARISOT – M. HEQUET donne pouvoir à A. IPPONICH

Absent excusé : D. RANOUX

Absents : C. AMAROT-HOUSSARD – P.E. PHEULPIN

Monsieur Philippe PARISOT a été désigné secrétaire de séance

DCM 2025/07/47

Subvention complémentaire OPEB

La campagne de stérilisation a permis de prendre en charge 24 chats errants dont 11 femelles depuis le 15 février 2025.

L'association a également pris en charge 19 chatons errants dont 6 ont été conduits vers l'adoption et 13 sont encore en famille d'accueil.

La convention signée avec l'OPEB ne prévoyait pas au départ de frais de convalescence.

Les nouvelles conventions proposées le prévoient avec un coût de 5 € par jour.

En effet, cette activité, soumise au respect de règles sanitaires et d'hygiène rigoureuses, est couteuse pour l'association.

A Champagney, du 15/02 au 24/06/2025, le nombre de jours de convalescence est de 33 jours.

Aussi, Madame le Maire propose de participer à hauteur de 5 € par jour de convalescence soit 165 € pour la période précitée et 5 € par jour pour les jours de convalescence à venir sur présentation d'un justificatif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ❖ Valide la participation de la commune de Champagney à la convalescence des chats errants pour un coût de 5 € par jour de convalescence sur présentation d'un justificatif.
- ❖ Autorise Mme le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

- Fait et délibéré, les an, mois et jour que dessus.
- Ont signé au registre les membres présents.

Le Maire,
Marie-Claire FAIVRE



Signature